

**Sujet :** [INTERNET] Remarques sur le dossier d'autorisation déposé par UNITECH

**De :** marie dominique GUIDET <midoguidet@gmail.com>

**Date :** 18/11/2019 16:52

**Pour :** pref-enquete-unitech@haute-marne.gouv.fr

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Habitante de Saint-Dizier, ville traversée par la Marne, et alimentée majoritairement en eau potable par captages de celle-ci aux champs de Güe, eux mêmes situés en aval de Suzannecourt, je ne peux que m'insurger contre ce projet.

Le premier expert hydrogéologue mandaté par l'agence régional de santé a soulevé le **problème de pollution** de la Marne en aval et notamment des puits.

Le second **estime regrettable** qu'une analyse quantitative des risques sanitaires engendrés par les **polluants, pour certains classés cancérigènes**, n'ait pas été réalisée.

La liste de ces polluants est vaste, et concerne notamment des **radionucléides** et des **métaux lourds**.

Des experts disent qu'ils ne disparaissent pas, juste par pulvérisation et dilution dans une rivière. Ils s'imprègnent dans le sol, le sous-sol, polluent nos nappes phréatiques, l'herbe que mangent nos animaux d'élevages, nos légumes, nos poissons et notre air (rejet de vapeur d'eau) etc...

Le dossier déposé par Unitech laisse à lire qu'il n'y a pas de danger, ou plus exactement un danger maîtrisé.

Il est fort regrettable qu'aucune modélisation (en situation) n'ai été faite, et que tout soit bâti sur une théorie, par ailleurs fort discutée par les experts.

**C'est pourquoi je sollicite votre compétence à demander l'organisation d'un débat contradictoire entre les experts d'Unitech (ou d'Artélia ? ) et des experts indépendants.**

Mes inquiétudes portent aussi sur notre ressource en eau.

En Haute-Marne, notre rivière Marne subit des périodes de plus en plus longue d'étiage. Cet été 2019, elle aura connu un record et le réchauffement climatique n'augure pas d'amélioration.

Madame La Préfète a dû cette année encore arrêter des restrictions d'eau. La société Unitech prévoit un prélèvement de 300m3/jour et les rejets en eau polluée de la blanchisserie - ET de l'espace de maintenance ?- ainsi qu'en vapeur d'eau des sèches linges.

**Comment conjuguer alors activité de l'entreprise et restriction d'eau ? quelle compatibilité entre ces deux intérêts que tout oppose ?**

Enfin cette remarque sémantique : le dossier déposé à la MRAe est intitulé

"DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION D'UNE **BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE ET D'UNE ZONE DE MAINTENANCE** DESTINEES AU SECTEUR NUCLEAIRE A SUZANNECOURT"

l'intitulé de l'enquête publique porte que sur l'exploitation d'une **BLANCHISSERIE DESTINEE AU SECTEUR NUCLEAIRE**.

Sur quoi finalement porte le projet ? Quid de la zone de maintenance ?

Je vous remercie de votre attention et de l'intérêt que vous porterez à mon courrier lors de votre compte-rendu.

Sincères salutations,

Marie Dominique GUIDET